

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc197350-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
PROGRAMMES RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT
ET INNOVATION DE L'INSTITUT VEDECOM
AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DU 21 NOVEMBRE 2014**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L. 216-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 juillet 2014 accordant une subvention de soutien aux programmes Recherche Développement et Innovation de l'Institut VEDECOM ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 décembre 2015 relative à l'avenant n°1 à la convention du 21 novembre 2014 entre le Conseil Départemental des Yvelines et l'Institut VEDECOM ;

Vu la convention entre le Conseil départemental des Yvelines et l'Institut VEDECOM signée le 21 novembre 2014 ;

Considérant que la constitution du cluster des mobilités à Versailles constitue un enjeu d'emploi et d'aménagement pour le territoire des Yvelines ;

Considérant que l'Institut VEDECOM est un organisme de recherche référent de la nouvelle filière de la mobilité durable qui couvre l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel ;

Considérant la volonté du Département des Yvelines de poursuivre son soutien aux programmes de R&D de VEDECOM et de développer des projets expérimentaux dans le domaine des mobilités sur son territoire ;

Considérant l'intérêt du Département à anticiper dans ses politiques d'investissement en faveur des mobilités les innovations à venir du secteur ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Aménagement du territoire et affaires rurales entendue ;

Sa Commission Finances, Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 15 500 000 euros sur une période de 7 ans, de 2017 à 2023, à l'Institut VEDECOM pour soutenir ses programmes de Recherche, Développement et Innovation, dans les modalités prévues à l'avenant n°2 annexé à la présente délibération.

Approuve l'avenant n°2, annexé à la présente délibération, à la convention signée le 21 novembre 2014 entre le Département et l'Institut VEDECOM et relative au financement de projets de Recherche et Développement.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant ainsi que les conventions particulières qui détermineront chaque année sur la période 2017-2023 les projets financés au titre du programme de Recherche et Développement d'une part et les projets de sensibilisation et expérimentation portés par le Conseil Départemental d'autre part.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 204 article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

PROGRAMMES RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DE L'INSTITUT VEDECOM AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DU 21 NOVEMBRE 2014

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire.

Procurations (9) : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.